

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 août 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 août 2004, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice :	23
Membres présents :	17
Membres absents excusés :	06
Nombre de procurations :	04
Nombre de suffrages :	21

Absents excusés :

Jean JUNG, Claude KLEIN (présent à partir du point 11), François LECAPITAINE, Martine KLEIN, Brunhilde HÜBSCHER, Raymond MULLER.

Procurations :

- Jean JUNG pour Jean-Claude WOLFF
- François LECAPITAINE pour Pascal MARQUIS
- Martine KLEIN pour Paul BALANDRAS
- Raymond MULLER pour Yves OBERTIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès-verbaux des 3 dernières séances du Conseil
2. Suppression de la Journée Complémentaire
3. Adoption du compte administratif du budget principal de l'exercice 2003
4. Affectation complémentaire des résultats de l'exercice 2003 du budget principal
5. Programme des travaux forestiers en 2005
6. Proposition de coupes de bois pour 2006
7. Attribution du marché de la toiture de la salle polyvalente
8. Réfection de la toiture de l'atelier municipal – caserne des sapeurs-pompiers
9. Parrainage "Challenge *Défi-Jeunes* "
10. Travaux en Régie
11. Choix d'une entreprise pour le contrôle technique de la supérette
12. Choix d'une entreprise pour une étude du sol pour la construction de la supérette
13. Assurance "Dommages ouvrages" pour la construction de la supérette
14. Avenant pour la construction de la supérette
15. Annulation de la délibération du 19 mars 2004 concernant le droit de préemption urbain
16. Achat d'un cadeau pour l'ancien chef du corps des sapeurs-pompiers
17. Achat de terrains
18. Emprunt pour la construction de la supérette
19. Réclamation d'un administré concernant la taxe de dispense de fosse septique
20. Paiement de diverses factures
21. Informations diverses

1. Adoption des procès-verbaux des séances des 28 mai, 10 juin et 25 juin 2004

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sans modifications.

2. Suppression de la journée complémentaire

La journée comptable complémentaire, qui s'étend du 1^{er} au 31 janvier, permet aux collectivités de procéder aux encaissements et mandatements relatifs à l'exercice clos.

La suppression de cette journée complémentaire permettrait d'accélérer le rendu des comptes de fin d'année et une reprise des résultats plus rapide.

Pour y parvenir, il est indispensable d'étaler la charge de travail des services tout au long de l'année par l'anticipation d'un certain nombre d'opérations budgétaires et comptables, notamment pour les opérations d'ordre dont le montant est déjà connu (amortissements, opérations de cession ...) et par une gestion plus régulière et plus fluide de l'exécution du budget par l'ordonnateur afin de réduire la surcharge des services en fin d'année.

La décision du Conseil nécessitera un vote en décembre autorisant le Maire à engager le ¼ des dépenses d'investissement pour que les paiements ne soient pas bloqués en janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- de supprimer la journée complémentaire par l'arrêt de toute émission de mandats ou titres au 31 décembre de l'année N.

3. Adoption du compte administratif du budget principal de l'exercice 2003

La recette des Finances de Sarreguemines vient de faire parvenir à la Trésorerie Forbach Porte de France une observation sur le compte de gestion 2003 de la commune qui nous oblige à modifier le compte administratif 2003 que nous avons adopté en séance du 30 avril dernier :

- pour mettre le compte de gestion et le compte administratif en concordance, nous avons émis sur l'exercice 2003 un mandat de 3 913,98 € à l'article 673 (somme qui correspond à la régularisation comptable du transfert du budget d'investissement de la régie de télédistribution de l'année 1999 suite à un oubli de report du résultat de clôture). Cette opération n'a pas été approuvée par la Recette des Finances qui nous demande de supprimer cette écriture.

Le mandat a donc été annulé et un nouveau compte administratif a été édité.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Paul BALANDRAS, 1^{er} Adjoint au Maire,

- prend acte de la présentation du nouveau compte administratif
- vote à l'unanimité les résultats définitifs tels que définis ci-dessous :

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2003	RESULTAT DE L'EXERCICE 2003	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2003
INVESTISSEMENT	-267 374,59		553 441,86	286 067,27
FONCTIONNEMENT	575 144,21	-570 000,00	561 972,05	567 116,26
TOTAL	307 769,62	-570 000,00	1 115 413,91	853 183,53

Cette délibération annule et remplace celle de la séance du 30 avril 2004.

4. Affectation complémentaire des résultats de l'exercice 2003 du budget principal

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2003, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31-12-2003,

décide

- d'affecter la somme de 3 913,98 € à la section d'investissement au compte 1068, en complément de la somme de 558 000 € déjà affectée en séance du 30 avril 2004 ; cette opération sera inscrite au budget supplémentaire 2004.

5. Programme des travaux forestiers en 2005

Divers travaux d'exploitation forestière sont envisagés en 2005 sur la parcelle 5 :

- exploitation, débardage bois long feuillus : 96 m3
- abattage bois de feu : 4 heures
- façonnage stères empilés : 42 m3

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 4 200 € (à inscrire au budget 2005) pour une recette prévisionnelle de 3 248 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- d'approuver le programme établi par l'ONF et de faire réaliser les travaux prévus pour un coût de 4 200 € et une recette de 3 248 €

6. Proposition de coupes de bois pour 2006

Les services de l'ONF envisagent d'importants travaux d'aménagement en 2006 sur 3 parcelles et souhaitent dès à présent la validation de leurs propositions par la Commune afin de pouvoir procéder à l'étude détaillée et au martelage.

Il s'agit de travaux d'amélioration et de régénération qui représentent 300 m3 de bois d'œuvre et 308,700 m3 de bois d'industrie, essentiellement du hêtre et du chêne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- de valider la proposition de coupes pour 2006 telle que présentée par l'ONF.

7. Attribution du marché de la toiture de la salle polyvalente

La toiture de la salle polyvalente présentant de sérieux problèmes d'étanchéité, la Commune a lancé le marché pour recouvrir l'ensemble de bacs acier. Ces travaux bénéficieront d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Forbach "Porte de France" et d'une autre de l'Etat (DGE).

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 9 août 2004, a retenu l'entreprise AREND qui présentait un devis de 115 000 € H.T. Les travaux pourraient commencer dès le 15 septembre 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- de retenir l'entreprise AREND de Rosbruck pour une somme de 115 000 € H.T.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché.

8. Réfection de la toiture de l'atelier municipal – caserne des sapeurs-pompiers

La réfection de cette toiture s'avère urgente en raison des infiltrations en de nombreux endroits.

La subvention D.G.E. pour ce projet vient d'être accordée à hauteur de 35%, ce qui représente la somme de 10 517 € sur une estimation totale de 30 048,37 €

Afin de pouvoir réaliser les travaux au printemps prochain, il est nécessaire d'engager, dès maintenant, toutes les procédures administratives indispensables. Aussi, différentes entreprises seront consultées et la mieux disante retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à lancer le marché de réfection de la toiture du bâtiment abritant l'atelier municipal et la caserne des sapeurs-pompiers.

9. Parrainage « Challenge Défi-Jeunes »

Mélanie MALICK, une enfant de la Commune, et Pamela GASPARONI ont lancé un projet de création de lignes de vêtements, projet recevable sur le dispositif *Défi-Jeunes*.

Sous réserve de rassembler autour de leur initiative différents parrainages et en particulier des parrainages en numéraire, les intéressées pourront présenter leur projet au jury régional *Défi-Jeunes de Lorraine*. Les deux jeunes porteuses de projet se sont tournées vers la Mairie pour solliciter un parrainage de l'ordre de 200 à 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- de soutenir totalement l'initiative de Mélanie MALICK et Pamela GASPARONI
- d'apporter un parrainage de 200 € pour leur engagement dans le dispositif *Défi-Jeunes de Lorraine* mis en place par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Moselle.

10. Travaux en Régie

Le Maire informe l'assemblée que les ouvriers communaux ont réalisé une partie des travaux concernant les projets suivants :

- **Logement N°5 :**
 - Arrachage de l'ancien parquet, démolition des cloisons intérieures, pose d'un nouveau parquet, du carrelage, mise en place des appareils sanitaires et des tuyaux d'évacuation des eaux usées, mise en peinture etc... soit : 532 heures
- **Parcours de santé :**
 - Mise en place des copeaux de bois sous les agrès, montage et implantation des panneaux divers, soit 30 heures
- **Place de la Charente :**
 - Mise en place du « mulch » sur l'ensemble planté, montage et mise en place des panneaux de sécurité et de signalisation, montage et mise en place du mobilier urbain, soit 100 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'inscrire un crédit de : 11 095,12 € en recettes de fonctionnement au chapitre 721 et 11 095,12 € en dépenses d'investissement au chapitre 2315
- de retenir, pour les travaux en Régie, le taux horaire moyen de 16,76 €

11. Choix d'une entreprise pour le contrôle technique de la supérette

Dans le cadre de la construction de la supérette « Huit à 8 », il est nécessaire de faire appel à une société d'ingénierie pour le contrôle technique de la construction de l'ensemble du bâtiment. Plusieurs propositions sont présentées :

1. APAVE : 3 950,00 €H.T
2. SOCOTEC : 2 900,00 €H.T
3. NORISKO : 3 500,00 €H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la société SOCOTEC la convention de Contrôle technique pour un montant de 2 900,00 €H.T.

12. Choix d'une entreprise pour une étude du sol pour la construction de la supérette

Dans le cadre de la construction de la supérette « Huit à 8 », il est nécessaire de faire appel à une société d'ingénierie pour l'étude géotechnique du sol devant supporter le bâtiment.

1 900 €H.T., c'est le montant de l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société *FONDASOL*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- de retenir, pour la somme de 1 900 €HT, la société *FONDASOL* pour l'étude du sol de la supérette.

13. Assurance « Dommages Ouvrages » pour la construction de la supérette

Dans le cadre de la construction de la supérette « Huit à 8 », il est nécessaire d'assurer le bâtiment par une assurance « Dommages Ouvrages » afin de se garantir contre d'éventuels problèmes dans le futur. Plusieurs courriers ont été envoyés à différents cabinets d'assurance, à savoir :

1. Assurances KIEFFER de Forbach
2. Mutuelles du Mans de Sarreguemines
3. Mutuelles du Bâtiment de Sarreguemines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la société dont la proposition sera économiquement la plus avantageuse pour la Commune.

14. Avenant pour la construction de la supérette.

Lors de sa réunion du 28 mai 2004, le Conseil Municipal avait attribué le lot n° 1 « Gros œuvre – VRD » à l'entreprise SGB pour la somme de 96 876,67 € TTC. Or, d'après les résultats de l'étude géotechnique de l'emprise au sol de la supérette « Huit à 8 » réalisée par la société *FONDASOL*, il ressort que les fondations doivent être renforcées. Le surplus d'investissement représentant plus de 5% par rapport au marché, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23/08/2004, après examen du dossier, décide d'accepter le surcoût de 40 454,38 € à prendre en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- charge le Maire ou son représentant de signer l'avenant avec la société S.G.B.

15. Annulation de délibération concernant le droit de préemption urbain

Soucieux de préserver et de développer le site historique et touristique des Hauteurs, le Conseil Municipal avait décidé, par une délibération en date du 19 mars 2004 faisant suite à l'annonce de la vente des terrains WOLL, d'instaurer un droit de préemption sur toute la zone NDI. Par un courrier recommandé daté du 24 juin dernier, le préfet rappelle que l'institution du droit de préemption urbain est restreinte aux seuls secteurs ayant une vocation urbaine, à savoir les zones UA – UB – NA. En conséquence,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'annuler sa délibération du 19 mars 2004 concernant la mise en place du droit de préemption urbain sur la zone NDI.

16. Achat d'un cadeau pour l'ancien chef du corps des sapeurs-pompiers

Le 4 avril 2004, Jean-Paul WACK, chef du Corps des sapeurs-pompiers de Spichenen, prenait sa retraite avec le grade de capitaine honoraire.

Pour son dévouement au service de la population pendant plus de 20 ans, il serait souhaitable que la Commune, à l'occasion de la prochaine Ste Barbe, lui témoigne sa gratitude et sa reconnaissance par la remise d'un cadeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à acheter, à l'intention de l'ancien chef du Corps des sapeurs-pompiers M. Jean-Paul WACK, un cadeau d'une valeur équivalente à celui remis aux directeurs d'école à l'occasion de leur départ à la retraite.

17. Achat de terrains

La restructuration de la moyenne tension EDF nécessite la mise en place d'un nouveau transformateur dans la rue des Hauteurs.

Un emplacement situé à la fourche des rues des Hauteurs et Brême d'Or pourrait convenir. Les propriétaires des parcelles concernées seraient prêts à céder leurs terrains pour l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Par ailleurs, le projet de mise en place d'un nouveau transformateur EDF dans la ruelle reliant la rue d'Alsting à la rue des Alouettes nécessite l'élargissement du passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat des parcelles n° 450, n° 445 et n° 415 en section 10 situées entre la rue des Hauteurs et la rue de La Brême d'Or pour les intégrer dans le domaine privé de la Commune.
- d'autoriser le Maire à négocier avec les riverains concernés l'élargissement de la ruelle donnant accès au transformateur situé entre la rue d'Alsting et la rue des Alouettes.

18. Emprunt pour la construction de la supérette

La construction de l'immeuble destiné à recevoir une supérette nécessite un emprunt de 200 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à lancer un emprunt de 200 000 € pour la construction de la supérette et à signer tout acte afférent à cette opération
- d'inviter la Commission des Finances à seconder le Maire pour le choix le plus approprié.

19. Réclamation d'un administré concernant la taxe de dispense de fosse septique

Par lettre datée du 5 août 2004, M. Jean BOUR, demeurant 25, rue des Alouettes, donne les raisons pour lesquelles il n'a pas payé la taxe de dispense de fosse septique que la Commune lui réclame depuis plusieurs années.

Considérant que M. BOUR a procédé par 2 fois (en 1993 et 1997), à une extension de sa maison en y ajoutant pour le moins un 2^{ème} logement,

le Conseil Municipal
décide

- par 20 voix et 1 abstention, de ne pas faire d'exception en opposant un refus à sa demande d'exonération et en exigeant le paiement de la taxe qui s'élève à 762,50 €
- par 20 voix pour et 1 abstention, de mettre M. BOUR en demeure de se conformer à la loi en faisant procéder, à ses frais, à la déconnexion de sa fosse septique illégalement encore en service alors que la Commune avait engagé la déconnexion des fosses septiques sur la Commune.

20. Paiement de diverses factures

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	UTILITE
ETS KLEIN SARL	30/06/2004	183,81 €	Aménagement Place de la Charente
SES SIGNALISATION	23/07/2004	365,19 €	Signalisation parcours de santé
SORELIF RESEAUX	23/07/2004	330,69 €	Inspection télévisée suite à déconnexion fosse septique Zmudzinski 20 rue de la Carrière

21. Informations diverses

▪ SACR

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer en faveur d'une contractualisation au SACR, au plus tard pour le 15 octobre 2004. La formalisation du dossier de candidature, sous forme de projets techniquement prêts, devra intervenir au plus tard le 15 septembre 2005 pour les contrats couvrant les années 2005 à 2007. La Commune pourrait bénéficier d'une enveloppe maximale de **525 573,00 €**. Le Maire invite les Conseillers à mener une réflexion sur les différents projets à prendre en compte.

▪ Assainissement du quartier du Breitenbrunnen

Prochainement aura lieu l'ouverture des plis avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle liée à l'acquisition de plusieurs parcelles. Le chantier devrait encore démarrer cet automne afin de boucler le programme pluriannuel d'assainissement.

▪ EDF-GDF

Poursuite de la restructuration du réseau :

- depuis le Gässel jusqu'à la rue Alsace-Lorraine par les rues de la Libération et Fontaine
- depuis la chapelle jusqu'au stade avec pose d'une conduite de gaz
- depuis le Gässel jusqu'à la rue des Frênes

▪ *Travaux*

Déconnexion des fosses septiques : la réception des travaux est faite

Rues de la Carrière et des Alouettes : poursuite des travaux avec la pose d'une conduite de gaz et d'un câble de 20 000 volts.

Rue de la Libération : C.G.E. remplace actuellement les vannettes. Il reste une tranchée à creuser par la S.G.B.pour l'éclairage public. Difficultés avec la pose des pavés au centre-village.

Salle polyvalente : les travaux devraient démarrer prochainement

Supérette : reprise des travaux lundi 30 août

▪ *Taxe foncière*

Le Maire invite les Conseillers à mener une réflexion sur une éventuelle majoration forfaitaire, dans la limite de 0,76 €par mètre carré, de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles (à l'exclusion de ceux déjà classés dans la catégorie des terrains à bâtir) situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme.

Les riverains se plaignent régulièrement parce que ces terrains ne sont pas entretenus. De surcroît, les équipements publics ne sont pas rentabilisés à fond. Pour que cette éventuelle majoration puisse prendre effet en 2005, la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2004.

▪ *Pétition*

Une pétition, signée par 7 habitants de la rue des Alouettes, met en cause le projet de mise en place de chicanes dans la rue des Alouettes. Dans sa réponse, le 1^{er} Adjoint, chargé du dossier, a donné les informations suivantes :

- ces chicanes sont destinées à limiter la vitesse et à sécuriser cette voie
- après le passage de la Commission des Travaux, il a été décidé de supprimer une partie des chicanes prévues.